



Focus sur Eric Lopez pour le renouvellement de son contrat à Nice

Depuis 5 ans, Eric Lopez développe avec succès son activité sur le secteur de Nice, pour lequel il vient de renouveler son contrat de franchise Ecolave. Il a accepté de partager avec nous sa vision de la reprise d'activité post-confinement.

Après 5 ans d'activité, vous avez acquis la parfaite maîtrise de votre métier. Qu'est-ce qui vous a incité à renouveler votre contrat de franchise avec le réseau Ecolave ?

*Tout au long de ces années, j'ai bien développé mon activité et deux collaborateurs travaillent avec moi auprès de notre clientèle de personnels et de professionnels. J'apprécie la franchise pour son **appui logistique et marketing**. Ecolave est une marque nationale bien présente sur le web. Ce n'est pas négligeable en termes de d'apport de nouveaux clients : **j'ai reçu des demandes de clients avant même le déconfinement**.*

Justement, que vous apporte l'appartenance au réseau en cette période inédite de crise ?

*Tout d'abord, **on ne se sent pas seul** face aux inquiétudes. On est forcément plus forts pour recueillir toutes les informations concernant les aides de l'état par exemple.*

*Financièrement, on a aussi pu compter sur **le soutien de notre franchiseur qui a entièrement annulé la redevance durant la période de confinement**.*

Contrairement aux aides de l'état qui tardent un peu à se concrétiser, cette baisse immédiate de charge est une aide pour notre trésorerie.

*Enfin pour se préparer au mieux à la reprise, on a réalisé un **véritable travail collaboratif** afin d'anticiper les nouvelles attentes de nos clients et les pratiques à mettre en œuvre.*

Quelles mesures sanitaires avez-vous prévu pour protéger vos clients et vos salariés ?

*Bien entendu le **respect des mesures barrière** : distanciation, et port de gants et de masques pour toutes nos interventions. Mais nous avons aussi revu tous nos process : cela passe par la désinfection du véhicule avant et après chaque prestation, ainsi que par une organisation de l'espace différente pour le circuit de nettoyage des véhicules. **Les procédés sont maintenant bien identifiés, nous sommes prêts !***



Ecolave, la solution pratique et écologique

Ecolave utilise un procédé de nettoyage non polluant et sans rejet, les produits étant biodégradables à 95%, sans aérosol ni produit toxique et les lingettes en microfibres sont réutilisables. La méthode est totalement écologique et économe, nécessitant moins d'1 L d'eau, à l'inverse d'un nettoyage traditionnel qui peut utiliser jusqu'à 300L. Les prestations proposées par Ecolave vont au-delà du lavage des véhicules, offrant également de nombreux autres services afin de répondre à l'ensemble des besoins des professionnels et des particuliers : rénovation des optiques de phares, polissage et lustrage, réparation des tissus dont les brûlures de cigarettes, rénovation des jantes, entretien et teinture des cuirs, etc.

Un service particulièrement sollicité par les professionnels

Équipé d'un véhicule d'intervention, le professionnel Ecolave se déplace à domicile ou sur le lieu de travail dans la mesure du possible, pour effectuer le lavage et l'entretien de tous types de véhicules : voitures, deux-roues, utilitaires, camping-cars, autocars, etc.

Les professionnels apprécient les prestations réalisées par Ecolave, notamment les revendeurs de VO qui ne disposent pas d'aire de préparation des véhicules, mais aussi les loueurs, les gestionnaires de flotte automobiles, les PME...

À propos d'Ecolave

L'enseigne Ecolave, créée en 2008 par Jérémy RICHARD dans la région nantaise, est spécialisée dans la préparation esthétique automobile, sur site pour les professionnels et à domicile pour les particuliers. Ecolave propose une large palette de prestations telles que le lavage sans eau à la main, la rénovation des optiques de phares, le lustrage et le polissage des carrosseries, la rénovation des tissus, la pose de film solaire, la rénovation des jantes, l'entretien et la teinture des cuirs et la désinfection de l'habitacle... En 2016, Ecolave a lancé sa propre gamme de produits de soins pour tous les types de véhicules, à destination des particuliers, en vente chez les franchisés et leurs partenaires.

L'enseigne qui se développe en franchise depuis 2009, compte aujourd'hui presque soixante implantations en France et des master-franchises en Suisse et au Maroc. À terme, le réseau envisage d'atteindre une centaine d'agences, réparties sur l'ensemble de l'hexagone.

Pour la deuxième année, le magazine « Capital » vient de récompenser Ecolave dans le palmarès « Meilleure Enseigne de l'année 2020 » de sa catégorie, pour l'excellence des services proposés et la qualité du travail des professionnels Ecolave qui œuvrent quotidiennement sur le terrain.